



Paroles de crèches

La news du Guide des Établissements d'accueil de la Petite Enfance

Avril 2024

L'Actu

« Réguler l'usage des écrans en présence des enfants de moins de trois ans » : une nouvelle proposition de loi déposée au bureau de l'Assemblée nationale !

Alors que les écrans - téléphone intelligent, tablette, télévision, ordinateur ou console de jeu - font partie du quotidien de la plupart des familles et que la surexposition aux écrans est une véritable source de danger pour les enfants de moins de trois ans, deux députés LR ont déposé une proposition de loi au bureau de l'Assemblée nationale.

Madame Annie Genevard et monsieur Antoine Vermorel-Marques ont déposé une courte proposition de loi visant à « réguler l'usage des écrans en présence des enfants de moins de trois ans ». Considérant qu'il est nécessaire de protéger nos petits des effets négatifs de cette omniprésence, ils entendent d'abord alerter sur cet enjeu de santé publique face à « l'usage des écrans de plus en plus envahissant ».

Une question de santé publique

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi, nos deux députés rappellent, à escient, qu'une « surexposition aux écrans chez l'enfant de moins de trois ans peut être la cause notamment d'une diminution de la motricité, d'une perturbation des repères, du lien d'attachement aux proches et de l'attention ou encore de retards de langage. Les protéger de ces éventuelles conséquences à un âge où ils sont encore en plein développement de leurs aptitudes apparaît comme un impératif majeur. » Ce n'est pas nouveau ! L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) met ainsi en garde contre une exposition excessive aux écrans dès le plus jeune âge, qui pourrait être associée à des troubles de la mémoire, du sommeil, ou de l'attention. Isolement social, dépression, manque d'activité physique ou encore obésité sont des effets secondaires potentiels qu'il vaut mieux prévenir.

En outre, le Haut conseil de la santé publique (HCSP), dans un premier avis en date du 12 décembre 2019, a montré les effets d'une exposition précoce aux écrans, sur le développement physiologique, neurocognitif et comportemental des enfants. Cet avis s'appuie sur un rapport analysant les données scientifiques disponibles sur un usage « classique » des écrans par les enfants et les adolescents, les conclusions ont mis notamment en exergue le rôle majeur des distributions sociales sur l'impact des expositions aux écrans.

Réguler l'usage des écrans

La présente proposition de loi vise à réguler l'usage des écrans, qu'il s'agisse du téléphone, des tablettes ou de la télévision, en présence des enfants accueillis par une assistante maternelle ou une crèche collective. Avec quatre mesures :

- ajouter aux critères d'agrément des professionnels de la petite enfance la restriction de l'usage des écrans en présence des enfants et l'interdiction de leur exposition à ceux-ci ;
- compléter le contenu de la formation obligatoire des assistantes maternelles par une sensibilisation aux risques liés à l'exposition des enfants aux écrans ;
- réguler l'usage des écrans des établissements et services accueillant des enfants, gérés par une personne physique ou morale de droit privé ;
- ajouter aux conditions d'installation et de fonctionnement de ces établissements la restriction de l'usage des écrans par le personnel encadrant et l'interdiction de l'exposition aux écrans des enfants.

Ce texte a été accueilli plus que froidement par les professionnels du secteur. Considérant qu'ils connaissent ces problématiques, ils ont le sentiment d'être stigmatisés par cette proposition de loi.

Elisabeth Laithier, présidente du comité filière petite enfance, considère que « tous les professionnels de la petite enfance, tous, connaissent [...] parfaitement ces avertissements quant aux dangers des écrans sur le cerveau des tout petits » et qu'une « loi ne [lui] semble pas être l'outil approprié pour traiter ce sujet capital ».

Ce texte sera-t-il voté ? L'avenir nous le dira ...

©Véronique de La Touanne, Lefebvre-Dalloz

Zoom sur...

Le rapport de l'IGAS sur les micro-crèches



A la suite de son rapport sur la qualité d'accueil publié en mars 2023, l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) s'est vu confier une enquête sur le modèle socio-économique des micro-crèches. Les conclusions ont été rendues publiques le 25 mars 2024. Elles ne font pas l'unanimité.

Un modèle détourné de ses objectifs...

A l'origine, le modèle des micro-crèches devait répondre aux besoins des territoires ruraux : de petites structures simples et souples pour proposer un accueil collectif même à peu d'enfants. Contre toute attente, c'est dans les grandes villes que leur nombre a explosé. Selon le [rapport de l'IGAS](#), tout cela a provoqué des déséquilibres à la fois entre les modes d'accueil et entre les familles. Pour autant les rapporteurs reconnaissent que « l'analyse des liasses fiscales, limitée aux gestionnaires du secteur privé lucratif, ne permet pas de mettre en évidence une surrentabilité des micro-crèches PAJE ». De même que « l'analyse de questionnaires et de données sociales ne permet pas d'objectiver un différentiel significatif de qualité de l'accueil entre les micro-crèches et les autres EAJE ».

... à intégrer dans la norme

Malgré ce constat, ils affirment que ce modèle « ne permet pas de garantir une qualité d'accueil satisfaisante et peut être constitutif de risques, en conduisant la structure à fonctionner avec des personnels faiblement qualifiés et peu encadrés auprès de publics vulnérables ». Ils préconisent donc de supprimer les dérogations prévues pour ces micro-crèches et de les aligner sur le modèle des autres EAJE avant le 1^{er} septembre 2026. Ils souhaitent aussi supprimer par étapes le [crédit impôt familles](#), hors chèque emploi service universel. Les économies ainsi réalisées permettraient d'augmenter les bonus de la prestation de service unique et du complément du mode de garde structure.

Des réactions antagonistes

Si du côté des représentants des secteurs publics et associatifs, ces préconisations sont plutôt bien accueillies (voir Paroles d'expert), du côté de la Fédération française des entreprises de crèches qui représente une grande partie des gestionnaires du secteur privé, on estime à 100 000 le nombre de places de crèches et micro-crèches qui pourraient disparaître si les dérogations sont supprimées. Quant à la ministre déléguée chargée de l'Enfance, Sarah El Haïry, elle a affirmé au lendemain de la publication du rapport qu'elle ne souhaitait pas une nouvelle « affaire Orpéa des crèches » et que « sa main ne tremblera jamais pour protéger les enfants. Cela passera par des changements de règles de fonctionnement ou de financement des micro-crèches et par le contrôle des grands groupes qui ont une responsabilité particulière. L'ensemble des groupes de crèche feront dans les mois à venir l'objet d'un contrôle approfondi pour garantir que nos enfants y sont bien traités et que l'argent public est dépensé à bon escient ». Une première mission de contrôle est d'ores et déjà lancée.

©ESF éditeur, Laurence de Percin, avril 2024

Paroles d'expert

Philippe Dupuy, directeur de l'ACEPP



Forte de ses 40 ans d'existence et de ses 1000 associations adhérentes, dont 800 gèrent des lieux d'accueil de jeunes enfants, l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) contribue aux débats sur la petite enfance, notamment grâce à son directeur Philippe Dupuy. Il réagit au rapport de l'IGAS sur les micro-crèches publié le 25 mars 2024¹.

Que pense votre fédération des propositions du rapport sur les micro-crèches ?

L'ACEPP prend acte de ces préconisations qui vont dans le sens de la continuité du travail déjà engagé, même si certaines propositions restent tout de même à confirmer par décret. Tout récemment, Madame la Ministre El Haïry a dit souhaiter s'engager sans « précipitation ni immobilisme ». De notre côté nous estimons au contraire qu'il faut maintenant se mettre en marche d'un bon pas et avec détermination. Il en va de la réussite du Service public de la petite enfance, du maintien de notre cohésion sociale et de l'attachement à nos valeurs républicaines !

Quels problèmes pose le modèle des micro-crèches PAJE selon vous ?

Aujourd'hui le modèle des micro-crèches PAJE ne dépend ni des communes, ni de la CAF et comme le secteur est porteur, il est présenté aux entrepreneurs comme n'importe quelle autre activité qui a du potentiel. On fait une étude de marché et comme on monterait une boulangerie, on monte une puis deux, puis trois micro-crèches avec des labels bilingues, Montessori ou autres. Le [crédit d'impôt famille](#) contribue à l'emballage général. On n'est plus sur une activité sociale mais sur une activité économique, avec les dérives que l'on a pu constater ces dernières années. Les maisons d'assistantes maternelles (MAM) sont en train de suivre la même fuite en avant.

Que préconise l'ACEPP ?

Il faut abandonner le cadre dérogatoire accordé aux micro-crèches : qualification des référents techniques, taux d'encadrement et diplômes du personnel. Quant aux financements de la branche Famille, ils doivent rester au bénéfice de toutes les familles. Pour cela, il faut remettre en question le financement Paje et réformer le complément mode de garde et le crédit d'impôt familles.

Par ailleurs il faut aussi moderniser le statut des salariés des crèches familiales pour le rendre plus attractif et intégrer les MAM dans les modes d'accueil collectif.

Le système associatif de quartier doit également être soutenu, car il y a un problème de lien de subordination entre les associations et les collectivités locales qui les subventionnent. Les projets associatifs comme les nôtres, portés par des parents, ont souvent du mal à s'adapter aux modes de financements et aux impératifs des communes. Pour une fois que les parents ne se comportent pas comme de simples consommateurs mais comme des citoyens soucieux de l'intérêt général, il faut les soutenir plutôt que les décourager.

1) Le 7 février 2024, Philippe Dupuy a aussi été auditionné par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le modèle économique des crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. La vidéo est en ligne [ici](#).

© ESF éditeur, Laurence de Percin, mars 2024

Chiffre clé

475 € et 970 €

Ce sont les montants du « bonus attractivité » votés à l'unanimité le 3 avril 2024 par le conseil d'administration de la CNAF. Ce bonus a été instauré le 1er janvier 2024 au bénéfice des crèches publiques et privées financées par la PSU : 475 € par place et par an pour le secteur public et 970 € pour le secteur privé. Ces montants représentent le soutien de l'Etat aux revalorisations salariales promises aux professionnelles de la petite enfance et vont contribuer pour 2/3 aux coûts supportés

par leurs employeurs. L'objectif est d'atteindre une augmentation moyenne de 150 € nets par mois et par salarié, compte tenu des mesures récentes de revalorisations déjà décidées dans la fonction publique. Budget annuel 240 millions d'euros.

Source [Communiqué de la Cnaf](#).

À découvrir

Les livres pour jouer avec les mains

Les mains sont parmi les premières curiosités des bébés. Les jeux avec les mains et les doigts ont l'avantage d'être à la fois faciles, ludiques et riches d'enseignements : explorations, apprentissages psychomoteurs, motricité fine, développement du langage et des échanges avec l'autre. Voici 3 livres pour les accompagner.



Avec mes mains

C'est un petit livre en forme de mains pour jouer avec les mains. Mais quelle bonne idée ! On peut tout faire avec : se cacher derrière le livre et derrière ses mains, applaudir à 4 mains, se faire des oreilles de lapin, s'en servir comme éventail s'il fait chaud et envoyer des bisous...

Gwendoline Raisson, illustrations Ella Charbon, éditions Nathan 2024, 10,90 €.



La danse des mains

Avec ce livre-là on fait danser ses mains. D'abord on s'échauffe en faisant bouger ses doigts dans tous les sens, puis on ferme le poing, on frappe les 3 coups... et le spectacle de la danse des mains peut commencer !

Hervé Tullet, éditions Bayard jeunesse 2022, 14,50 €.



Bravo petits doigts !

Que peut-on faire avec ses doigts ? On peut apprendre à compter en les glissant dans les petits trous : 1 pour la trompe de l'éléphant, 2 pour la pince du crabe, 3 pour les pattes de la coccinelle qui grimpe, puis 4 puis 5, 6 etc. Et puis 10 pour dire bravo !

Tristan Mory, éditions Milan 2019, 13,50 €.

Agenda

Communication, langage et handicap : l'apport des neurosciences
13 et 14 mai 2024, Lyon

<https://unesourisverte.catalogueformpro.com/1/formations-inter-thematiques/1519809/communication-langage-handicap-lapport-des-neurosciences>

Le livre et le tout-petit
13 et 15 mai 2024, Pantin

<https://www.enfancemusique.asso.fr/formations/le-livre-et-le-tout-petit/>

Cet enfant qui nous déborde, approche Pikler Loczy

15 et 16 mai 2024, Strasbourg

https://www.lefuret.org/wp-content/documentation%20formation/catalogue%202024-planchesBD.pdf?_t=1689863110

Nature et pédagogie

30 et 31 mai 2024, Strasbourg

https://www.lefuret.org/wp-content/documentation%20formation/CALENDRIER-for23-24.pdf?_t=1689863099

123 jouons ! Aménager des espaces inclusifs

3 et 4 juin 2024, Lyon

<https://unesourisverte.catalogueformpro.com/1/formations-inter-thematiques/1519983/123-jouons-amenager-des-espaces-ludiques-inclusifs>

Accueil d'un enfant aux besoins spécifiques

4, 11, 18 et 25 juin 2024, en distanciel

https://www.lefuret.org/wp-content/documentation%20formation/catalogue%202024-planchesBD.pdf?_t=1689863110

Prendre soin de soi par le portage, posture et prévention des troubles musculo squelettiques

14 juin 2024, Strasbourg

https://www.lefuret.org/wp-content/documentation%20formation/catalogue%202024-planchesBD.pdf?_t=1689863110

Chansons, comptines et jeux de doigts avec les tout-petits

du 17 au 21 juin 2024, Grenoble

[Chansons, comptines et jeux de doigts avec les tout-petits](#)

Représentations et concepts autour du handicap

18 juin 2024, en visio

<https://www.unesourisverte.org/nos-actions/centre-de-formation/decouvrir-nos-formations/>

Accueillir un enfant présentant des troubles du spectre de l'autisme

24 et 25 juin 2024, Lyon

<https://unesourisverte.catalogueformpro.com/1/formations-inter-thematiques/1532542/accueillir-un-enfant-presentant-des-troubles-du-spectre-de-lautisme>

Relaxation ludique

26 et 27 juin 2024, Strasbourg

https://www.lefuret.org/wp-content/documentation%20formation/catalogue%202024-planchesBD.pdf?_t=1689863110

Jouer de la guitare d'accompagnement parmi les enfants

16 et 30 septembre, 14 octobre, 4 et 11 novembre 2024, Pantin

[Jouer de la guitare d'accompagnement parmi les enfants](#)

E-mail : abonne@esf-editeur.fr

Tél : 01 40 92 36 36 - Fax : 01 40 92 37 74

Courrier : Editions Législatives - ESF Editeur

Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges, CS 80357

92072 Paris La Défense cedex

Paroles de crèches.

Copyright ESF éditeur - tous droits réservés.

Le groupe LEFEBVRE SARRUT accorde une grande importance au respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel et s'engage à mettre en œuvre des mesures adéquates pour en assurer la protection ainsi qu'à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et

la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à notre [Politique de confidentialité](#).